



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION

Secrétariat :
c/o OEPN
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2007 DATE : **Jeudi 20 septembre 2007**
LIEU : **Hôtel Bären à Kölliken**
HEURE : **14h00 – 15h30**
REDIGE PAR : Kathrin Gschwind

| <u>PARTICIPANTS :</u> | | Distribution |
|---|--|--------------|
| R. Longet | equiterre, Président | 1 |
| bci | | |
| R. Luttenbacher | bci Betriebs-AG | 1 |
| Canton du Jura | | |
| A. Bapst | RCJU/OEPN | 1 |
| P.-A. Berret | RCJU/SIC (Service de l'information et de la communication) | 1 |
| J.-P. Meusy | RCJU/OEPN | 1 |
| F. Schaffter | RCJU/JUR | 1 |
| Communes et institutions suisses | | |
| - | | |
| Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français) | | |
| J.-M. André | Sous-préfet d'Altkirch | 1 |
| Haut-Rhin (administration, conseil général) | | |
| - | | |
| Alsace (administration) | | |
| - | | |
| Franche-Comté (association) | | |
| M. Lassus | Président de la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté | 1 |
| Communes françaises | | |
| - | | 1 |
| Territoire de Belfort (administration, conseil général) | | |
| J.-C. Meuley | Vice-président de la Communauté d'agglomération Belfortaine | 1 |
| J. Raymond | DDEA du Territoire de Belfort (Direction départementale de l'Equipement et de l'Agriculture) en lieu et place de DDAF du Territoire de Belfort | 1 |
| Sociétés civiles | | |
| M. Forter | Consultant Collectif Bonfol | 1 |
| J.-L. Walther | Consultant Collectif Bonfol | 1 |
| EXCUSES : | | |
| Canton du Jura | | |
| J. Fernex | RCJU/OEPN | 1 |
| bci | | |
| A.-F. Wagner | bci Betriebs-AG | 1 |
| Communes françaises | | |
| H. Ecoffey | Maire de Réchésy | 1 |
| J.-R. Frisch | Maire de Pfetterhouse | 1 |
| Haut-Rhin (administration, conseil général) | | |
| B. Grebot | DDAF Haut-Rhin | 1 |
| Alsace (administration) | | |
| J. Gillet | DIREN Alsace | 1 |
| Franche-Comté (administration, conseil régional) | | |
| A. Fousseret | Collectif Bonfol, conseiller régional, vice-président de la CIB | 1 |
| Sociétés civiles | | |
| I. Chevalley | equiterre | 1 |
| L. Merguin Rossé | Pro Natura Jura | 1 |
| J.-C. Probst | Unia Le Syndicat | 1 |
| M. Wüthrich | Greenpeace | 1 |

Introduction

- R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue particulièrement M. Pierre-Alain Berret, Chef du Service cantonal jurassien de l'information et de la communication (SIC). Aucun ordre du jour fixe n'ayant été déterminé, R. Longet propose de traiter brièvement les points suivants ce qui est accepté par les membres présents:
 1. Procès-verbal de la séance du 13 juin 2007
 2. Adoption du projet de texte de présentation sur le site internet de la CIB
 3. Information sur le budget 2007 de la CIB
 4. Bilan de la visite du site de la décharge de Kölliken (visite de ce matin)
 5. Etat de la procédure en cours
 6. Divers

1. Procès-verbal de la séance du 13 juin 2007

- Le P.-V. de la séance du 13 juin 2007 est adopté avec la modification suivante:

Page 9, paragraphe 7: "- J. Fernex rappelle...

 1. **phase de test suivie par une phase pilote** des installations techniques....".
- Le projet de filmer les séances de la CIB fait l'objet de la discussion qui s'ensuit. R. Longet rappelle qu'il était prévu que le Bureau de la CIB se réunisse afin de préparer un appel d'offre de la prise d'image ainsi que pour prendre connaissance d'une analyse juridique par A.-F. Wagner (bci) et F. Schaffter (RCJU). Entre-temps, la séance du Bureau CIB agendée le 7.9.2007 dans le but de prendre une décision relative à cette démarche, a été annulée.
- Dans l'intervalle, F. Schaffter a eu un contact à ce sujet avec A.-F. Wagner.

Décisions :

- Le secrétariat de la CIB est chargé de faire un **sondage de dates auprès des membres du Bureau** afin que ce dernier puisse se réunir au plus vite.
- S'agissant du **projet de filmographie**, la proposition de différents membres de la CIB, qui consiste à demander, avant chaque séance de la Commission, l'accord des participants d'être filmé, sera discutée à la séance du Bureau. Une décision sera alors prise à cette occasion.
- En ce qui concerne les **photos individuelles prises en séance CIB du 13.6.2007**, le secrétariat de la CIB est chargé de contacter la photographe pour recevoir les photos et de trouver un moyen d'avoir les photos des personnes qui ne participaient pas à la séance du 13.6.07.
- Le secrétariat de la CIB mettra ensuite les photos sur le site internet de la Commission.

2. Adoption du projet de texte de présentation "En bref" sur le site internet de la CIB

- Le 18 juillet 2007, le Secrétariat de la DIB avait mis en circulation parmi les membres de la Commission le projet de texte modifié de présentation "En bref" sur le site internet de la CIB.
- R. Longet informe qu'il a reçu un avis en retour, celui de J.-C. Hennet.
- R. Longet lit le projet de texte actualisé. Les pts suivants sont soulevés dans la discussion qui s'en suit:
 - Le calendrier des travaux demandé à A.-F. Wagner à l'occasion de la séance de la CIB du 13.6.07 a été reçu par le secrétariat de la CIB et intégré dans le projet de texte de présentation.

- Modifications quatrième paragraphe: "bci et Gouvernement ont conclu à ce sujet un accord **cadre** [au lieu de accord particulier] en octobre 2000." Ajouter une phrase: "A la même époque, une occupation du site a souligné la nécessité de son assainissement."

Dans ce contexte, J.-L. Walther se souvient que l'OEPN demandait déjà en 1994 à bci d'assainir ce site.

- Modification troisième dernier paragraphe: "Nous devons toutefois **constater** [au lieu de concéder] ici ... n'a pas **évit**é [au lieu de permis] les oppositions"

Décision :

- Avec les modifications précitées, le texte de présentation "En bref" sur le site internet de la CIB est adopté.
- R. Longet fait parvenir la version définitive du texte au Secrétariat de la CIB qui est chargé de le publier sur le site.

3. Information sur le budget 2007 de la CIB

- Par courrier du 31 juillet 2007, R. Longet a soumis à bci formellement la demande budgétaire pour une couverture des frais de la CIB à hauteur d'un maximum de CHF 50'000.-
- Entre-temps, bci a examiné cette demande et a approuvé cette proposition de budget pour l'année 2007 (courrier bci du 13 septembre 2007).

4. Bilan de la visite de la décharge de Kölliken (SMDK)

- La visite du site de la décharge de Kölliken par la CIB a eu lieu ce matin. Elle a eu pour but un échange et des comparaisons par rapport au projet d'assainissement de la DIB.
- R. Longet a découvert un site d'une grande ampleur. Des divergences en même temps que des parallèles par rapport au projet d'assainissement de la DIB peuvent être observées. Il ouvre la discussion en s'interrogeant sur les leçons à tirer de cette visite et les suites à y donner?
- S'agissant du film (qui montre les travaux d'assainissement en réalité virtuelle) présenté par le responsable de la SMDK avant la visite, les avis sont presque unanimes. Même si ce n'est pas le but du film de parler du passé et qu'on ne peut pas appréhender tous les problèmes qu'on pourra rencontrer, la présentation virtuelle de l'assainissement du site est qualifiée de "simplifiée". Le projet d'assainissement évoluera pourtant en fonction de ce qu'on trouvera dans la décharge.
- R. Longet demande pourquoi Greenpeace n'a pas fait opposition au projet d'assainissement de la SMDK – alors que le concept de sécurité à Bonfol paraît beaucoup plus élaboré et strict qu'à Kölliken.
- M. Forter ne donne de réponse claire. Il répond que Greenpeace avait aussi étudié le projet d'assainissement de Kölliken et que l'on trouve d'ailleurs dans leur rapport d'experts des comparaisons avec le projet de Kölliken. La mentalité de dire que l'on ne sait pas ce qu'on va trouver dans la DIB est seulement venue plus tard à Bonfol. Pour la DIB, au début il n'était pas prévu de trier les déchets. A Kölliken, le tri des déchets était toujours prévu. A Bonfol, la décharge est une masse amorphe alors qu'à Kölliken, on présume que la plupart des fûts sont encore entiers.
- J.-L. Walther rajoute qu'à Bonfol, la situation par rapport à l'hydrologie est beaucoup plus compliquée. A Kölliken, la décharge se trouve dans la zone d'habitation et des mesures pour capter les eaux ont été prises. A Bonfol, on reste horizontal, on n'a pas fait l'effort de faire des forages assez profonds, là aussi il y a une différence par rapport à Kölliken.
- J. Raymond est surpris de voir à Kölliken la mise en place d'une série de drainages verticaux qui captent les eaux (100 m3 par jour). Il demande pourquoi à Bonfol, ce concept n'a pas été considéré.

- J.-P. Meusy rappelle que le projet initial d'assainissement de la DIB déposé par bci en 2003 était insuffisant, raison pour laquelle le Canton avait exigé des compléments à bci. Entre temps, le dossier a énormément évolué et on dispose aujourd'hui d'un projet d'assainissement affiné, dont le suivi et l'appréciation sont assurés par l'équipe d'experts du Canton. Par rapport au comparatif, il ne faut pas oublier qu'à Kölliken, l'idée initiale d'assainissement était de se contenter du captage des eaux polluées, et non de les extraire pour les évacuer. A Bonfol, le concept a d'emblée été de vider la décharge.
- M. Forter n'est pas d'accord. Il dit que le concept d'assainissement à Kölliken avait besoin d'un mur (captage des eaux) de toute façon. Avec l'entrée en vigueur de l'OSites, il a été prévu d'assainir la décharge de Kölliken avant que cette décision ne soit prise à Bonfol.
- R. Longet demande si un captage des eaux similaire à celui de Kölliken n'aurait pas dû être prévu?
- A. Bapst répond qu'à Bonfol le projet d'assainissement a été directement orienté vers une excavation des déchets. Par conséquent, il aurait été démesuré de passer par une telle infrastructure. D'autre part, le contexte hydrogéologique (qui déterminent les écoulements souterrains) d'un site ne peut être transposé sans autre à un autre site: l'hétérogénéité et la faible épaisseur des Argiles de Bonfol, qui constituent l'encaissant de la DIB et qui surmontent la nappe des Cailloutis du Sundgau, ne peut être assimilé au contexte qui prévaut à Kölliken. En dernier lieu, l'urgence d'intervention, en regard des biens à protéger, était nettement plus aigüe à Kölliken qu'à Bonfol.
- R. Longet s'interroge quant à savoir si l'assainissement de la décharge de Kölliken pourrait être un modèle au niveau de l'information pour le projet DIB ?
- P.-A. Berret remercie tout d'abord d'être accueilli aujourd'hui parmi les membres de la CIB. S'agissant de l'information et de la communication, il souligne que le Gouvernement jurassien souhaite que l'information soit aussi complète que possible. Le Comité restreint qui réunit Gouvernement et bci va examiner les possibilités de la mise en place d'infrastructures ad hoc afin de garantir la meilleure information. L'enjeu du projet va dépasser la commune de Bonfol. Dans ce contexte, il est important de savoir qui est l'émetteur de l'information. Le Canton est partie prenante.
- R. Longet remarque que la CIB peut être une référence, un pavillon d'information qui représente une pluralité d'opinion peut se discuter.
- R. Longet conclut le débat en disant qu'il y a certainement des comparaisons Bonfol/Kölliken à faire aussi au niveau de l'information. Il lance un appel à la réflexion par rapport à la fiabilité de la technique, aux meilleures technologies, au comportement écologique à adopter (agir à la source).

6. Etat de la procédure en cours

- J.-P. Meusy informe que le dépôt du Plan spécial (PS) a provoqué trois recours auprès du Tribunal cantonal dont un a été retiré. Une audience à ce sujet au Tribunal est agendée le 3 octobre 2007. De son côté, bci a déposé la demande de permis de construire en juin. Cinq oppositions ont été déposées (Greenpeace, WWF, Pro Natura, M. J.-P. Egger, Fondation Maryon). Ces oppositions doivent être traitées avant que bci puisse commencer les travaux. En attendant et sans lever l'effet suspensif de la procédure, le tribunal a autorisé bci à commencer les travaux d'infrastructure (travaux qui concernent la mise en forme du site). Le 1^{er} coup de pioche a eu lieu le 3 septembre 2007. Le Canton suit les événements avec beaucoup d'attention. Il regrette que les procédures juridiques en cours ralentissent les travaux d'assainissement, rappelant que l'objectif du Canton est d'assainir dans les meilleurs délais, dans la garantie de la sécurité de l'environnement et de la population.

Le 13/14 septembre 2007, une délégation du Canton a eu l'occasion de se déplacer chez HIM en Allemagne pour visiter le site qui va prendre en charge, prétraiter et incinérer une partie des déchets de la DIB.

- R. Luttenbacher informe que les travaux relatifs à la construction de l'accès au site de la DIB ont été divisés en trois lots dont deux ont été attribués. Lot 1: création d'une partie de la route et de canalisations. Lot 2 : canalisation d'eau potable et d'eau sanitaire. Le lot 3 doit encore être attribué et concerne le dernier tronçon de la route et la prolongation de la voie ferrée. L'ensemble des travaux

des lots 1 et 2 est prévu d'être achevé d'ici novembre 2007. Le lot 3 devrait être achevé d'ici janvier 2008.

- J. Raymond demande quelle est la durée de la suspension du dossier et dans quel délai sera traité le recours.
- R. Longet répond qu'une procédure au Tribunal fédéral demande au moins une année. Tout dépend s'il y a un accord possible entre les parties. Aux deux parties de voir ce qu'ils souhaitent faire. S'il y a une issue politique possible, la procédure pourrait être raccourcie.
- M. Forter précise que quatre points relatifs à l'état de la technique font partie du recours de Greenpeace. Il n'y a eu aucune opposition contre les travaux d'infrastructure de bci. Greenpeace se focalise uniquement sur des améliorations du projet d'assainissement. S'agissant du ralentissement des travaux, M. Forter ne considère pas l'opposition de Greenpeace comme un blocage du projet d'assainissement. Avant l'an 2000, l'assainissement de la DIB n'avait même pas été discuté. Si l'opposition de Greenpeace amène à une amélioration, deux ans de retard ne signifient rien par rapport au temps global prévu pour l'assainissement. M. Forter espère trouver des solutions acceptables pour tous les partenaires.
- R. Longet remarque que la justice tranchera. A son avis, il serait logique que des discussions informelles aient lieu pour essayer de rapprocher les positions. Il propose en conséquence que le Ministre Schaffter contacte le Président de Greenpeace.
- J.-P. Meusy précise que le Canton a cherché le dialogue avec la Fondation Maryon afin de mieux comprendre ses revendications, sans trouver de réponses.
- M. Forter répond que pour lui ce n'était pas un dialogue. La Fondation Maryon souhaite avoir des garanties par rapport à l'assainissement. Ces garanties ne lui ont pas été fournies.
- R. Longet conclut le débat en faisant appel à des personnes pouvant intervenir entre les parties en vue de débloquer la situation juridique.

7. Divers, prochaines séances

- R. Longet rappelle l'invitation d'Alain Fousseret d'aller siéger à Besançon.
- La discussion montre, qu'étant donné la participation faible de ce jour, il n'est guère envisageable d'aller à Besançon si aucune raison particulière ne l'exige. Il est par contre proposé de tenir la prochaine séance à Bonfol et de la combiner à une visite du site de la DIB.

Décision :

- La prochaine séance de la CIB aura lieu le **28 novembre 2007 à 10h15 à Bonfol** (programme: 10h15 – ~12h30 séance, repas de midi, visite sur le terrain).
- Le secrétariat de la CIB est chargé de contacter le maire de Bonfol pour les détails logistiques. Le maire, les conseillers communaux, les membres du Groupe "Décharge on s'en charge", le médecin de la commune seront invités au repas de midi.
- Au cas où il ne serait pas possible de siéger à Bonfol, la séance aura lieu à Delémont.

Fin de la séance: 15h30

Pour le procès-verbal:

Kathrin Gschwind